

# AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

## MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU DU PEAGE-DE-ROUSSILLON

Conformément à l'article L. 153-47 du code de l'urbanisme et à la délibération n°2023/210 du 17 juillet 2023, le conseil communautaire a décidé de mettre à disposition du public le projet de modification simplifiée n°1 du PLU du Péage-De-Roussillon portant sur la correction d'une erreur matérielle concernant l'intégration de la parcelle A 284 dans une zone à urbaniser (à reclasser en zone U), l'autorisation des clôtures jusqu'à 1,80 mètres de hauteur, la modification du périmètre du « linéaire commercial », la modification des règles relatives au stationnement dans les zones UA et UB (ne plus imposer de place couverte), l'autorisation des annexes, extensions et piscines en zones Agricole et Naturelle (dans le respect des règles relatives aux périmètres de captage), et l'abaissement du coefficient de plein terre dans la zone UA.

La mise à disposition se déroulera à :

- la Mairie du Péage-De-Roussillon, 35 Rue Adolphe-Garilland 38550 Le-Péage-De-Roussillon
- sur le site Internet de la Communauté de communes

**du 28 août 2023 à 8h00 au 28 septembre 2023 à 17h00**

aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la Mairie.

Le dossier comprendra le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs, les avis émis par les personnes publiques associées, la décision de la MRAE, ainsi qu'un registre ou formulaire en ligne.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou via le formulaire en ligne. Les personnes intéressées pourront également adresser un courrier en mentionnant l'objet « modification simplifiée n°1 du PLU du Péage-De-Roussillon » auprès de :

Madame la Présidente de Entre Bièvre et Rhône communauté  
Rue du 19 Mars 1962,  
38550 Saint-Maurice-l'Exil.

A l'issue, le bilan de la mise à disposition du public sera présenté en Conseil communautaire qui en délibèrera et adoptera par délibération motivée le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.